Niort — Imprimerie IMBERT-NICOLAS S.A.
Dépôt légal : 1er trimestre 1983
N° d'imprimeur : 2029

GG 9

BULLETIN

DE LA

Société Historique et Archéologique

LES AMIS DES ANTIQUITES

DE PARTHENAY

1981 - 1982

N° 29 - 30

PAGES

Les Fêtes Civiques à Parthenay, de 1791 et 1793, par Georges PICARD. 2

La population d'Allonne en 1806, par Pierre ARCHES 6

A travers la Petite Histoire Parthenaisienne, par Maurice POIGNAT .. 12

Le château de Moiré, à Soulièvres, par Th. RABOUAM-BOURDIN 16

Dessin de Maurice CAILLON

Photo de François BERNARD

Les personnes qui désireraient se procurer les numéros de 2 à 30 du Bulletin sont invitées à en faire la demande à l'adresse suivante :

« LES AMIS DES ANTIQUITÉS DE PARTHENAY »
Bibliothèque Municipale
79200 PARTHENAY

Le montant de l'abonnement au Bulletin est de **20 F.**

Pour les Sociétaires habitant en dehors de Parthenay il est de **25 F** (compte tenu des frais d'envoi).

Compte Chèques Postaux : Bordeaux **3.396.74**

Bureau de la Société

Président : Maurice POIGNAT.
Vice-Présidents : Th. RABOUAM-BOURDIN et Pierre ARCHES.
Secrétaire-Trésorière : M^lle^ Gabrielle SABIRON.
Secrétaire adjointe : M^me^ LACOMBE.
Présidents-Fondateurs : † Abbé GALLAIS, et M^e^ Hilaire OCHIER.

Les Fêtes Civiques à Parthenay
de 1791 à 1793

L'habitude des fêtes civiques destinées à célébrer les grands événements nationaux n'est pas née sous la Révolution. La preuve en est, qu'en 1712, après la victoire de Denain, un feu de joie eut lieu sur la place du Château, à Parthenay, en signe de réjouissances publiques.

Mais cette habitude s'est développée surtout sous la Révolution, parce que le peuple fut de plus en plus mêlé à l'histoire du pays, et il est curieux de rechercher les manifestations de l'esprit public dans ces fêtes d'autrefois, célébrées avec pompe et avec enthousiasme par toute une population fière de participer à la vie nouvelle de la nation libérée.

Le 16 octobre 1791, eut lieu à Parthenay la fête de la proclamation de la Constitution Française. La lecture de cette constitution eut lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en présence du peuple assemblé, aux applaudissements de tous les citoyens. Tous les corps réunis se rendirent au milieu de la Garde nationale portant les drapeaux, en cérémonie à l'église Saint-Laurent. Là, le Maire, de la chaire, prononça un discours « relatif aux circonstances » et lut de nouveau le texte de la Constitution Française et la proclamation du roi. Puis un « Te Deum » a été chanté « en action de grâce de l'heureux et glorieux achèvement de cette admirable et sublime Constitution qui va faire le bonheur du peuple français, et qu'un Roi digne d'un sincère amour de son peuple veut bien protéger d'une manière si efficace par son acceptation de cette œuvre de génie des vertueux représentants de ce même peuple ». A sept heures, les corps constitués se sont rendus sur la place du Marché, « hors de la ville » « où les témoignages de la réjouissance publique ont été renouvelés par un feu de joie allumé au milieu d'icelle place, après lequel les mêmes corps se sont rendus dans le même cérémonial, sur la place devant l'hôtel de ville, et là, se sont séparés, et dans l'instant s'est formée une illumination générale de la ville et des faubourgs pour durer jusqu'à 11 heures ».

Ce procès-verbal donne une idée précise de la fête et de l'état d'esprit qui régnait alors dans notre ville. L'union entre tous citoyens paraît réelle ; l'Eglise s'associe à la manifestation civique ; l'amour du Roi est encore grand dans le peuple (une fête avait été célébrée à Parthenay le 25 juin à l'occasion et en réjouissance de l'arrestation du roi et de la famille royale à Varennes. On avait cru alors que le roi avait été enlevé) et cet amour ne paraît nullement incompatible avec l'enthousiasme que provoque la Constitution, œuvre de l'Assemblée Nationale. On en est encore à ce moment-là, aux temps idylliques de la Révolution.

Le 8 mars 1792, la proclamation de la loi reative au recrutement de l'armée donne lieu à une cérémonie civique devant tous les citoyens assemblés sur la place « hors de ville » (c'est-à-dire la place du Champ-de-Foire).

M. Roy, officier de la 1re Compagnie de la Garde Nationale, engage les citoyens « à se dévouer plus particulièrement à la défense de la patrie et de la liberté dans le temps de crise où se trouve le pays par les intrigues des malveillants ». Il les invite « de voler avec ardeur au secours de la Patrie ». Nouvelle étape dans l'histoire de la Révolution : l'œuvre révolutionnaire est menacée et surtout, notons-le, par les « malveillants ». Les « malveillants », ce sont les ennemis de la Révolution, qui intriguent déjà dans le pays, et à Parthenay même.

Le 2 mai 1792, les administrateurs du District reçoivent la loi portant « déclaration de guerre contre le Roi de Hongrie et de Bohême » (en date du 20 avril). La proclamation de cette loi est faite solennellement, un mercredi. « Ce jour étant celui du marché occasionne naturellement une affluence du peuple de la campagne, à qui il importe de faire connaître cette loi ».

8 proclamations furent faites, la 1re sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la 2e à la porte Saint-Jacques, la 3e au Canton des Poids et Farines, une 4e à la porte du Bourg-Belais, une 5e à la porte du Marchioux, une 6e sur la place Publique « extra-muros », une 7e à la porte du Sépulcre, et une 8e enfin au Canton des Bancs.

« La cérémonie faite, les corps civils et militaires se sont séparés avec la satisfaction d'avoir vu se manifester par tous les citoyens le plus pur patriotisme pour le maintien de la sublime Constitution des Français. »

Cette dernière phrase du procès-verbal montre bien quel était le patriotisme des Français en 1792 : il s'agit pour eux de défendre la Constitution nouvelle, par suite la Révolution elle-même.

Le 5 mai 1792, deux citoyens pénètrent dans la salle de délibération du Conseil de la commune, et au nom de plusieurs citoyens patriotes, demandent au corps municipal son adhésion pour la plantation d'un arbre de la liberté.

Sur le champ, le corps municipal, applaudissant au zèle et au patriotisme qui animent les citoyens de cette commune, désigne la place publique, devant l'hôtel de ville, pour la plantation de l'arbre de la liberté.

La fête est fixée au 20 mai.

« Pour y donner plus de majesté et de splendeur et animer tous les esprits de l'amour de cette précieuse liberté, la graver et l'immortaliser dans les cœurs, obtenir les lumières de l'esprit divin, pour procurer les moyens de l'affermir de plus en plus, le corps municipal estime qu'il convient effectivement de faire précéder cette cérémonie d'une messe solennelle en l'Eglise Saint-Laurent, qui se célèbrera à 9 heures, et à laquelle assisteront tous les corps civils et militaires. »

Le Corps municipal invite tous les citoyens « à participer par leur présence à cet acte de réjouissance », qui doit être « accompagné de modération et de ménagement pour leurs frères qui seraient dans l'erreur et qui méritent toujours des égards lorsqu'ils ne troublent par l'ordre public. La loi seule, a le droit de veiller à leur répression et de punir les coupables et prévaricateurs ».

Cette invitation à la modération et la tolérance est remarquable de la part des administrateurs de la ville. Mais elle est en même temps le signe d'une certaine inquiétude qui naît d'une opposition à la manifestation civique. Les soldats de la contre-révolution se préparent déjà dans les bocages voisins.

La fête eut lieu sans incidents.

« Après la messe, les préparatifs pour l'exaltation de l'arbre ne s'étant pas trouvés finis, l'opération a été remise à quatre heures de relevée.

« L'arbre a été planté en présence d'une multitude de citoyens des deux sexes, laquelle élévation faite, M. le Maire a prononcé un discours. Il a particulièrement invité tous les citoyens à la paix, à l'union et à la concorde en leur démontrant que sans ces conditions, la liberté à laquelle nous aspirions ne serait un être de raison.

« Ensuite tous les corps ont défilé par trois fois différentes autour de l'arbre exalté, et ainsi s'est terminée la cérémonie et tous les citoyens se sont retirés en se témoignant une confiance et un attachement sans borne et se promettant réciproquement de concourir de tout leur pouvoir au maintien de cette précieuse liberté qui est la principae base de notre sublime Constitution. »

Le 25 mai 1792 a lieu une nouvelle fête dite de « l'inauguration de l'arbre de la liberté » à laquelle ont assisté les officiers municipaux et gardes nationales de 32 municipalités voisines, la garde nationale de a ville de Parthenay, la Gendarmerie et deux compagnies de volontaires nationaux du Département des Deux-Sèvres, rangées en bataille sur la place.

« Les municipalités sont sorties, accompagnant le Saint-Sacrement, qui était porté par M. Delahaye, curé de Saint-Laurent, assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et se sont rangées sous un pavillon élevé au milieu de la place, près de l'arbre de la liberté où avait été érigé un superbe autel.

« La messe solennelle a été célébrée et la bénédiction a été donnée. Pendant cette cérémonie la musique de la garde nationale et le chœur alternaient avec allégresse.

Puis une procession a eu lieu, qui a passé par les rues de la Grande Saunerie, le canton des Forges, la rue de la Tête-du-Cheval et la partie de la rue du Marchioux conduisant à l'Eglise Saint-Laurent où la bénédiction a été donnée.

L'église est donc toujours associée aux fêtes civiques. De plus en plus le clergé est considéré comme inséparable de l'Etat. C'est le pouvoir civil qui ordonne et le pouvoir religieux qui obéit. Ainsi le 26 mai 1792, le corps municipal prend un arrêté ordonnant que la procession du lundi de la Pentecôte aura lieu à l'Eglise Saint-Jacques (et non à la Maison-Dieu comme précédemment).

Le 14 juillet 1792, nouvelle fête, civique et religieuse à la fois. Après une messe solennelle, le serment civique a été renouvelé par tous les assistants. Tous ont répondu au serment du Maire par « Je le jure ».

Ils se sont séparés sur la place « en se promettant réciproquement amitié, union et concorde, fidélité à la Nation, à la Loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir, chacun à leur égard, l'admirable constitution régénératrice de l'Empire français, sur laquelle sont fondés son bonheur et sa liberté ».

Deux jours plus tard, le 16 juillet 1792, la Patrie est déclarée en danger.

Le 14 août 1792, le jour du marché a lieu la publication de la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif. La lecture de l'Adresse de l'Assemblée nationale aux Français a été lue à tous les carrefours et portes. « La susdite proclamation n'a produit aucun changement dans l'esprit de tous les bons citoyens tant de cette ville que des campagnes qui paraissent rempli d'une

entière confiance dans les sages mesures que viennent de prendre les représentants du peuple français pour le sauver du danger et ne douter nullement des moyens et précautions qu'employeront les différents corps constitués pour faire respecter les droits sacrés de l'Homme et les propriétés et pour maintenir la paix et la tranquillité qui règnent par mieux ».

Le temps des fêtes est passé ; c'est l'heure des dangers et des troubles qui s'approche.

Le 27 septembre 1792, nouvelle proclamation : celle de la loi qui abolit la royauté en France.

Le 28 octobre 1792, a lieu une fête civique dans toute l'étendue de la République, pour le succès des armes françaises en Savoie. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, baptisée désormais place de la Révolution, où est planté l'arbre de la liberté, un autel est dressé. La fête eut lieu au milieu d'une multitude considérable de citoyens.

« Le Citoyen Maire a prononcé un discours qui a produit dans tous les cœurs une allégresse sans borne qui s'est manifestée par les acclamations de « Vive la République française ! » et en marquant l'oubli éternel de la royauté. Le discours fini, plusieurs citoyens et citoyennes ont ensuite chanté en musique l'*Hymne Marseillaise ;* les citoyens répétaient alternativement les différents couplets. Cet hymne a été recommencé plusieurs fois pour satisfaire le désir que tous les citoyens témoignaient de l'entendre répéter et qui y trouvaient un plaisir vrai ; après quoi le cortège de tout le peuple s'est rendu en ordre sur la place de la ville où était préparé un superbe feu, autour duquel on s'est promené en chantant le même hymne. Le feu éteint, le cortège est retourné au milieu de la Garde Nationale au lieu d'où il était parti et s'est séparé. Cette fête a été suivie d'une illumination générale de toute la ville et des faubourgs. »

Ce compte rendu, que nous avons tenu à citer en entier, montre l'enthousiasme qui régnait alors, aux premiers jours de la République, dans les populations de nos villes. Parthenay était ardemment républicaine. La grande majorité du peuple saluait les temps nouveaux avec une joie ardente. Les succès des armées révolutionnaires promettaient alors tous les espoirs.

Les enrôlements volontaires au mois de mars 1793 ont donné lieu aussi à des cérémonies civiques, mais de plus en plus l'heure s'aggrave pour la ville de Parthenay menacée par les Vendéens et l'année 1793 sera une année de lutte, de massacre et de dévastation. La contre-révolution menace en effet les villes fidèles à la République et Parthenay sera prise et reprise plusieurs fois par ceux qu'on appelait alors les « brigands ». Il n'y a pas de fête civique possible, quand la cité est envahie et dévastée, et ce fut le triste sort de Parthenay en 1793.

Georges PICARD.

La population d'Allonne (Deux-Sèvres) en 1806

Connaître tous les habitants d'une commune est le meilleur moyen de reconstituer son passé.

Pour le début du XIX[e] siècle, c'est le plus souvent impossible car la plupart des listes nominatives de recensement ont disparu. Celle d'Allonne fait heureusement exception.

Cette commune est située à l'ouest de Parthenay — à près de quinze kilomètres. Elle est alors beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui ; elle comprend l'actuelle commune du Retail. Celle-ci ne sera créée que par la loi du 3 juillet 1912. Au XIX[e] siècle, la commune d'Allonne s'étend sur près de 3.500 hectares.

La liste de recensement conservée date du 20 mars 1806. Elle correspond au recensement ordonné par les circulaires du 3 novembre et du 31 décembre 1805. Elle est aux Archives Départementales des Deux-Sèvres (11 F 64).

Par sa rareté et par sa qualité, elle est d'un remarquable intérêt — lequel est encore accru par sa date : quelques années après la Révolution.

Ce dénombrement donne les renseignements suivants : nom, prénom, âge, état matrimonial, profession. Les habitants sont répartis selon leur lieu de résidence. Mais à l'aide de ce document, il n'est pas possible d'avoir, avec certitude, la composition des familles.

Nous disposons d'une trop faible place dans ce Bulletin pour décrire et expliquer ce recensement sous tous ses aspects. Pour les mêmes raisons, nous avons renoncé à reproduire les graphiques et les croquis indispensables à toute étude de ce genre. Le lecteur voudra bien les trouver dans un autre travail en préparation. L'utilisation des registres d'état-civil ancien et moderne y complètera l'étude du recensement.

Mais les résultats que nous apportons ici permettent, déjà, d'avoir des éléments solides sur Allonne à cette époque-là. Sans doute sont-ils valables aussi pour de nombreuses communes de la Gâtine poitevine.

Nous avons regroupé nos conclusions sous quatre rubriques.

I. — LES STRUCTURES D'AGES

La population s'élève à 1.315 habitants. La structure par âges apparaît très nettement dans le tableau suivant (elle est calculée sur 1.309 habitants car dans 6 cas l'âge n'est pas indiqué, 3 chez les hommes, 3 chez les femmes) :

	Hommes	Femmes	Total
0-19 ans :	320 (48 %)	283 (44 %)	603 (46,1 %)
20-59 ans :	307 (46 %)	324 (50,5 %)	631 (48,2 %)
60 ans et plus :	40 (6 %)	35 (5,5 %)	75 (5,7 %)
	667 (100 %)	642 (100 %)	1.309 (100 %)

Trois remarques rapides :

1) Cette population est jeune. La proportion des moins de 20 ans est forte — à Allonne, comme ailleurs à cette époque-là. Mais l'on note des irrégularités dans les tranches d'âges : celle de 5 à 9 ans est plus fournie que celle de 15 à 19 ans. De même, on remarquera le déséquilibre du rapport de masculinité, très net pour les moins de 20 ans.

2) La pyramide des âges montre la diminution progressive des représentants de chaque âge pour le groupe de 20 à 59 ans. Un creux cependant pour les 30-34 ans et des rangs déjà plus clairsemés au-delà de 54 ans.

3) La proportion des habitants âgés de « 60 ans et plus » est faible. Parmi eux les sexagénaires sont les plus nombreux, 54. Les septuagénaires tombent au-dessous de vingt. Les vieillards plus âgés sont rares : cinq octogénaires seulement, aucun nonagénaire, mais un centenaire...

Le doyen d'Allonne est François Pognant (Pougnant dans le registre d'état-civil). Il a 101 ans. Il n'est pas de la commune. Il vient d'une paroisse située à dix-sept kilomètres, au nord-ouest, Largeasse. Il vit chez son fils, Jacques, métayer à La Naulière. Un petit-fils et quatre arrière-petits-enfants complètent cette famille — quatre générations, sous le même toit sans doute, le cas est assez rare alors.

Les Anciens ont droit au respect. La Révolution les a honorés dans ses fêtes. Le « centenaire » est l'objet de toutes les admirations, surtout quand il a bon pied bon œil. Nous ne dirons pas que chaque commune a le sien, mais celle de Secondigny, limitrophe d'Allonne, s'enorgueillit d'en abriter un dans ces années-là. Le sous-préfet de Parthenay le découvre. Il s'enthousiasme. Son centenaire est plein de vigueur et guérisseur à ses heures — son habileté dans ce domaine lui vaut les louanges et les recommandations du « corps médical ».

François Pougnant avait-il de pareilles vertus ! Nous n'en savons rien. On peut toujours l'espérer. Il meurt quelques mois après avoir été recensé, en août, à l'âge de « cent deux ans » selon l'acte de décès.

D'autres remarques mériteraient d'être formulées sur ces structures d'âges. Mais des vérifications sont encore nécessaires. Quant aux explications, elles posent bien des problèmes essentiels de cette période : les conséquences démographiques de la Révolution. Allonne n'a pas été au cœur de ce que l'on appelle la « Vendée militaire », mais elle a été touchée directement et indirectement par cette guerre.

II. — LES PROFESSIONS

Pour les professions, les résultats du dénombrement n'étonneront personne. Dans cette commune de Gâtine tous les habitants vivent plus ou moins des revenus de la terre. Mais l'image de cette commune rurale apparaît plus clairement avec le décompte que voici :

A) LES HOMMES.

1) *Les agriculteurs :* 232 — 90 domestiques, 54 bordiers, 26 fermiers, 25 journaliers, 18 « propriétaires », 13 cultivateurs, 6 métayers.

2) *Les artisans :* 99 — du bois, 46 (38 cercleurs, 6 charbonniers, 1 fendeur, 1 scieur de long), de l'habillement, 18 (9 tisserands, 8 sabotiers, 1 cordonnier),

du bâtiment, 11 (8 maçons, dont 1 compagnon, 1 charpentier, 1 menuisier, 1 tuillier), de l'alimentation, 11 (8 meuniers, 1 boulanger, 2 cabaretiers), du transport, 6 (6 voituriers) — auxquels il faut ajouter 6 maréchaux-ferrants (dont 3 compagnons) et 1 charron.

3) *Les services :* 7 — 1 curé, Pierre-Jean Marchand, 1 sacristain, Jacques-François Garnier, 20 ans, 1 notaire, Pierre-André Bonnin, 44 ans, 1 maître-chirurgien, 45 ans, 1 artiste-vétérinaire, Jean Clisson, 50 ans, 1 maître d'école, Jean Michonneau, 46 ans, 1 garde-champêtre, Jean Bachelier, 33 ans.

B) Les femmes.

1) *Les agricultrices :* 45 — 27 journalières, 10 bordières, 5 propriétaires, 2 fermières, 1 métayère.

2) *Métiers de l'habillement :* 4 tailleuses (et nous y ajoutons 1 lingère).

3) *La domesticité :* 82 — 78 servantes dont la plupart travaillent dans des exploitations agricoles — parmi les exceptions, la servante du curé, une demoiselle de 36 ans. Appartenant à un autre monde enfin, les 4 domestiques du grand notable de la commune, le maire, un célibataire endurci de 65 ans. Il a auprès de lui une gouvernante, une chambrière, deux cuisinières.

Ainsi, dans ce milieu essentiellement paysan, une certaine diversité existe. La plus visible provient des travailleurs du bois. L'extension de la forêt de Secondigny à l'ouest de la commune l'explique. Les cercleurs habitent essentiellement dans les villages situés en bordure le Haut et le Bas Retail. Sans vouloir grossir l'opposition, il est certain que deux mentalités s'opposent dans la commune. Nous reviendrons plus loin sur ces différences entre les parties orientales et occidentales à Allonne.

L'effectif élevé des domestiques des deux sexes est un fait caractéristique de cette société. Chez les hommes le plus jeune a 9 ans, le plus âgé 56. Les deux tiers d'entre eux ont moins de trente ans. Très peu ont plus de 50 ans, 5 en tout. Presque tous les domestiques sont célibataires. Chez les femmes la situation est assez semblable, sauf sur un point cependant, elles sont plus jeunes que les hommes, 80,7 % ont moins de trente ans.

Enfin Allonne bénéficie de services que peuvent envier d'autres communes.

Par ses origines, le maire n'appartient à aucun de ces camps. Pour administrer la commune, le préfet a nommé un étranger au pays, François-Joseph-Wulfran Broüan. C'est un lorrain, fils d'un marchand de Metz. Les guerres de la Révolution l'ont enrichi modérément : il a été fournisseur des vivres à l'armée de l'ouest. C'est maintenant un « notable » et à ce titre nous l'avons étudié déjà avec les autres « notables » du département.

Le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796), il a acheté, comme bien national, la « ci-devant Abbaye d'Allonne » : les bâtiments pour 3.456 francs, les terres pour 96.790 francs. C'était un prieuré qui dépendait de l'ordre de Grandmont.

Le préfet a choisi comme maire l'homme le plus riche et le plus compétent de la commune. C'est indispensable car les pouvoirs d'un maire sont étendus et la fonction ingrate. De plus, le maire ne bénéficie d'aucune rétribution... « la Légion d'honneur elle-même n'était que rarement décernée aux maires » (Jacques Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1968, p. 597).

Son adjoint est un tisserand de 39 ans, François-Thomas Renaudon.

III. — PRÉNOMS ET NOMS

a) Les prénoms.

L'étude des prénoms est une des voies les plus nouvelles pour étudier les mentalités. Jacques Dupâquier l'a fort bien démontré. Elle suppose naturellement des comparaisons sur une longue durée. Le recensement permet seulement de faire le point à un moment donné. Faute de place, nous ne donnerons ici que quelques résultats sur la fréquence des premiers prénoms.

Prénoms masculins : 1) Pierre, 145 (21,6 %) ; 2) Jean, 111 (16,5 %) ; 3) François, 109 (16,2 %) ; 4) Jacques, 104 (15,5 %) ; 5) Louis, 81 (12 %) ; 6) René, 41 ; 7) Joseph, 21 ; 8) Mathurin, 13 ; 9) André, 10 ; 10) Antoine, 7. Nous trouvons ensuite : relevés 4 fois, Augustin, Charles, Michel ; 2 fois, Alexis, Jean-Baptiste, Nicolas ; 1 fois, Auguste, Claude, Etienne, Hippolyte, Honoré, Hyacinthe, Isaac, Marc, Philippe, Romain.

Prénoms féminins : 1) Marie, 330 (51,2 %) ; 2) Françoise, 67 (10,4 %) ; 3) Madeleine, 60 (9,3 %) ; 4) Jeanne, 52 (8 %) ; 5) Louise, 48 (7,4 %) ; 6) Catherine, 23 (3,5 %). Les autres prénoms sont : cités 10 fois, Suzanne ; 8, Renée ; 6, Rose ; 5, Charlotte ; 4, Bénine, Marguerite ; 3, Angélique, Florence ; 2, Agathe, Elisabeth, Geneviève, Véronique, Victoire ; 1, Aimée, Aminthe, Anne, Félicité, Henriette, Jacquette, Josèphe, Modeste, Perrine, Radegonde, Rosalie — dans un cas le prénom manque.

L'éventail des prénoms est de 26 chez les hommes et de 30 chez les femmes.

Trois remarques seulement : le saint de la paroisse est Pierre, Marie a la part royale, plus qu'ailleurs semble-t-il, aucun prénom « révolutionnaire » n'a été donné à Allonne — contrairement à Gourgé que nous avons déjà étudié, mais Gourgé est une exception dans les campagnes de Gâtine.

b) Les noms.

Cette liste doit permettre de nombreuses recherches. Nombreux sont les Deux-Sévriens qui y retrouveront un nom familier. L'orthographe des noms est encore incertaine. Le secrétaire qui a recopié les noms a commis certainement des erreurs : outre le cas de Pougnant déjà signalé, citons celui de Gesron qui s'appelle en fait Gerson. Mais tout cela est mineur, par rapport à la richesse du dénombrement.

Aiguillon, Albert, Ancelin, Andrevain, Andrieux, Anne, Arniaud, Arsicault, Arsnault, Aubrit, Audebert, Audebrand, Audurier, Ayrault.

Babin, Bachelier, Bailly, Barangier, Baraton, Barolleau, Barraud, Bastard, Baubier, Baudet, Baudry, Baudu, Beaubeau, Beaudet, Beaujault, Beaujet, Bébien, Béjet, Bernard, Bernardeau, Berteau, Berteaudeau, Berthomé, Bertin, Bertrand, Bideau, Bigot, Biraud, Bire, Blais, Blaud, Bloton, Bodin, Boisson, Boissonnet, Bonneau, Bonnet, Bonnifait, Bonnin, Bonnioux, Bouchet, Bouffard, Bouquet, Bourdeau, Bourleverre, Bourdain, Bourdin, Bouter, Boutin, Brémaus, Brenelas, Brillaud, Brouar, Bucelet, Bureau, Butet.

Caillaud, Caillé, Caillon, Caillond, Cantet, Cartier, Casserault, Cérès, Chadeau, Chaignaud, Chaignault, Champagnat, Chappeau, Charrier, Charron, Chartier, Chassemont, Chasseriault, Chatain, Chauvet, Chauvière, Chenee, Chypon, Clairmon, Clapeau, Clisson, Collet, Comte, Contantin, Cormier, Cornuau, Cosset, Coudreau, Coulay, Crochon, Croisé.

Daguin, Day, Dejout, Delapierre, Deschamp, Desnoue, Dubreuil, Dupont, Eculeul, Emmoneau, Encelin, Encrevée, Escalle.

Fazilleau, Forestier, Foucher, Fouchereau, Fouillet, Fournier, Fouré, Franrit, Freland, Fuzeau.

Gagneur, Gaillard, Galleteau, Garnier, Garond, Garraud, Garron, Garsnault, Gauché, Gauduchon, Gaufreteau, Gautier, Geay, Gelay, Gelin, Gelot, Gentet, Gentil, Gentilleau, Gerbier, Gesron, Giraud, Giraudeau, Girault, Glion, Godillon, Godin, Goeschon, Gouband, Goubeau, Goudeau, Goulard, Gourbeillaud, Gourgeault, Griault, Griffon, Grolleau, Grosset, Guérineau, Guesrin, Guichard, Guignard, Guignaud, Guilbot, Guilloise, Guillin, Guitton.

Hémereau, Hérault.

Imbert, Ingremeau, Inguenaud.

Jamin, Jarry, Jarson, Jaulain, Jollit, Jounaud, Jousson, Jubien, Juin.

Lamberton, Lanoue, Largeault, Latouche, Laurent, Léault, Leblanc, Legnie, Lionnet, Longeault.

Mady, Marchand, Marillet, Marot, Martin, Martineau, Mathie, Maupetit, Merit, Méraud, Mercier, Mesnard, Meunier, Michonneau, Migeon, Millet, Miot, Moine, Moreau, Morin, Morisset, Moulin.

Nargeot, Narpain, Neau, Nivault.

Olivier.

Palissier, Pansereault, Peneau, Perrin, Picard, Pied, Pillet, Pillot, Pineau, Pineault, Piot, Pison, Potiron, Pougnant, Pounard, Poussard, Pouvreau, Pouzineau, Poyault, Prévoust, Prosleau, Proust, Prunier.

Quintard.

Ragnaud, Ragneau, Ragot, Ravond, Réa, Reché, Renaudet, Renaudon, Renoux, Revaud, Ricochon, Rideau, Robin, Rochet, Roi, Rondeau, Rossard, Rousseau, Rousselière, Rouvreau, Roux, Russeil.

Sabiron, Sainton, Saurin, Seguin, Seigneuret, Servant, Seurias, Simonneau, Sonnard, Sonnet, Souchard, Soulard, Soulet, Suire.

Taffoirau, Tapon, Tavard, Teilleul, Terseuille, Texier, Thebaud, Thomas, Tonnard, Trouvé, Tusson.

Vallaud, Vaslain, Veillon, Verger, Vergnaud, Verrière, Vinatier, Vivier, Voyer.

IV. — L'HABITAT

Le classement ci-dessous indique la population et le nom de chaque lieu d'habitation. Il devrait permettre une utile comparaison avec la situation actuelle.

Comme dans les autres communes de la Gâtine, l'habitat est dispersé. L'originalité d'Allonne réside ailleurs. Le chef-lieu de la commune, le bourg, est situé dans la partie orientale. Il est bien placé pour les habitants des deux tiers du territoire. En revanche, les autres, à l'ouest, en sont assez éloignés. Or, deux gros « villages » y forment un bourg de 250 habitants, 100 de plus qu'au chef-lieu. Cette situation aggrave les différences entre les deux parties de cette commune. Elle ne sera résolue qu'en 1912.

2 habitants : 1) Chazeau (Moulin de) ; 2) Ginière (La) ; 3) Vignaud (Le). 3 h. : 1) Bauvoir. 4 h. : 1) Bordage ; 2) Martinière (La Petite) ; 3) Tudet (Le). 5 h. : 1) Baussais ; 2) Bois (Le Moulin des) ; 3) Ris (Le) ; 4) Vergne (La). 6 h. : 1) Bordrie (La Grande) ; 2) Brochetière (La) ; 3) Clémenchère (La) ; 4) Daginière (La) ; 5) Haut-Bois-Liet (Le) ; 6) Martinière (La Grande) ; 7) Mothe (La) ; 8) Pérochère (La) ; 9) Ris (Le Grand) ; 10) Soulier (Le) ;

11) Tribonnière (La). 7 h. : 1) Aumonnière (L') ; 2) Babinotière (La) ; 3) Biraudière (La) ; 4) Bonolière (La) ; 5) Bourie (La) ; 6) Burelière (La) ; 7) Cadourie (La) ; 8) Chauruère (La) ; 9) Logerie (Le Moulin Bas de) ; 10) Renolière (La) ; 11) Sauvagère (La). 8 h. : 1) Audouinière ; 2) Baubière (La) ; 3) Bregouillère ; 4) Logerie (Haut Moulin de) ; 5) Millanchère (La) ; 6) Pinelière (La) ; 7) Plessis (Le) ; 8) Thuraudière (La) ; 9) Trichonnière (La). 9 h. : 1) Abbaye (L') ; 2) Augerie (La Petite) ; 3) Bois Liet (Le) ; 4) Beauregard ; 5) Bridrie (La) ; 6) Gaunnière (La) ; 7) Croix Bejet (La) ; 8) Richardière (La) ; 9) Ris (Le Logis du Grand) ; 10) Roche-Beaudet (La) ; 11) Villatière (La). 10 h. : 1) Ambrouinière (L') ; 2) Ingremière (L') ; 3) Naulière (La) ; 4) Peux (Le) ; 5) Pironnière (La) ; 6) Roche-Cochon (La). 11 h. : 1) Bougrie (La) ; 2) Pinferière (La). 12 h. : 1) Croix-du-Guy (La). 13 h. : 1) Aubertière (L') ; 2) Bordes (Les) ; 3) Frémaudière-Ecureuil (La) ; 4) Garde (La) ; 5) Genêt (La) ; 6) Menaizière (La) ; 7) Roussière (La). 14 h. : 1) Ambrouinière (Le Moulin de l') ; 2) Maisonneuve (La) ; 3) Moulin des Champs (Le) ; 4) Rourie (La). 15 h. : 1) Boissonnière (La) ; 2) Frémaudière-Robert (La) ; 3) Plessis (Le). 16 h. : 1) Marchandière (La). 17 h. : 1) Logerie (Village de) ; 2) Mouzinière (La). 18 h. : 1) Guignardière (La). 20 h. : 1) Gas (Les). 24 h. : 1) Thouet (Moulin et Village de). 25 h. : 1) Coussaye. 26 h. : 1) Maisonneuve (La). 35 h. : 1) Redaizière (La). 36 h. : 1) Renfrère (La). 58 h. : 1) Rousselières. 100 h. : 1) Retail (Haut). 132 h. : 1) Allonne (Le Bourg d'). 150 h. : 1) Retail (Bas).

Ce recensement tire donc les communes actuelles d'Allonne et du Retail de l'anonymat où sont condamnées bien des communes du département pour leur histoire sous le 1er Empire. Il rend possible maintes recherches pour les XVIIIe et XIXe siècles. Dans l'immédiat, il permet de mieux connaître une commune au lendemain de la Révolution.

Pierre ARCHES.

A TRAVERS LA PETITE HISTOIRE PARTHENAISIENNE

Grace Kelly, duchesse de la Meilleraye

Grace Kelly, tragiquement disparue l'an dernier, en même temps qu'elle était devenue princesse de Monaco en épousant Rainier III, avait hérité de vingt-sept titres de noblesse et, parmi eux, celui de duchesse de la Meilleraye.

Les princes de Monaco s'allièrent en effet à la famille de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, né rue de la Citadelle à Parthenay, que Louis XIII fit Maréchal de France sur le champ de bataille.

La parenté des princes de la Principauté monégasque a pour origine le mariage, en 1777, de Honoré IV Grimaldi, prince de Monaco avec la fille de la duchesse d'Aumont-Mazarin, nièce du fils du duc de la Meilleraye.

Un beau vol... ou les étranges débuts de l'aviation à Parthenay, en 1911

Au printemps de l'année 1911, des milliers de prospectus largement répandus dans toute la région et des centaines d'affiches apposées bien au-delà des limites de l'arrondissement, annoncèrent qu'une grande Fête d'Aviation se tiendrait à Parthenay, le dimanche 14 mai, sur le terrain du Champ-de-tir de la caserne du 114e R. I. « aménagé pour la circonstance en aérodrome ».

La nouvelle était d'autant plus sensationnelle que bien peu de gens avaient vu de près ces étranges machines volantes appelées aéroplanes.

La Municipalité de Parthenay, alors présidée par le patron tanneur Louis Aguillon avait accordé son patronage à l'organisateur, un certain de Castella, se disant marquis et s'intitulant manager-aviateur de la Société Aéronautique.

Ne négligeant aucun argument publicitaire il annonçait « des vols circulaires autour de l'aérodrome, un vol plané sans le secours du moteur et enfin, clou de la fête, le vol en forme de huit » pouvant se traduire par looping, le mot n'étant pas alors utilisé. Ces exhibitions devaient être effectuées sur monoplan Blériot, par l'aviateur Lucien Lesna... un ancien coureur cycliste, vainqueur, paraît-il, de Bordeaux-Paris en 1894. A ses côtés devait prendre place Mme de Castella en personne « une toute jeune femme d'une grande beauté ».

Accourus de tous les coins du département, plus de 6.000 spectateurs payèrent 3 francs, 2 francs et 1 franc pour pénétrer sur le terrain étroitement gardé par de nombreux gendarmes à pied et à cheval venus de Parthenay et des brigades voisines.

« L'Union Parthenaisienne » prêtait son concours à la fête, de même que les trompettes du « Sport Athlétique ».

De nombreuses personnalités, au premier rang desquelles le sous-préfet Guillemet, avaient pris place sur la tribune officielle.

Hélas ! en dépit d'un temps magnifique, les spectateurs, s'ils entendirent, par moments, le vrombissement du moteur de l'avion (amené la veille par chemin de fer), ne le virent, à aucun moment, s'élever dans les airs. Tout au plus quelques privilégiés furent-ils témoins du bond de quelques mètres qu'accomplit le frêle appareil avant d'aller s'écraser au plus profond d'une haie !

A cinq heures du soir il ne s'était encore rien passé. Aux lazzis de la foule impatiente succédèrent bientôt des cris hostiles. On voulut s'en prendre à l'organisateur mais le sieur de Castella demeurait introuvable, et pour cause. Il avait prudemment pris la clef des champs, emportant avec lui la recette de la journée.

Ce qui restait de l'avion passablement mis à mal par quelques spectateurs mécontents, fut conduit sous bonne garde à la Halle aux Grains.

Et la semaine suivante, le chroniqueur de l'hebdomadaire local « L'Echo de Parthenay » n'eut pas à faire preuve de beaucoup d'imagination pour intituler « Un beau vol », la relation détaillée de cette mémorable escroquerie.

Le mystère de la « Pierre d'Alpin »

Proche d'un carrefour dont le réaménagement a été récemment envisagé, le rocher dit « Pierre d'Alpin » est l'un des plus anciens lieux-dits de Parthenay.

Le notaire Denis Généroux signale, dans son journal, qu'en 1573, le 9 mars, le clergé, les officiers de justice et de nombreux habitants se rassemblèrent à la Pierre d'Alpin pour y accueillir la dépouille mortelle de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, tué d'un coup de boulet lors du siège de La Rochelle. De là son cercueil fut conduit dans l'église Saint-Jean où il passa la nuit.

Situé à un carrefour alors important, en un point dominant les alentours, la pierre d'Alpin devint la croix d'Alpin lorsqu'un calvaire y fut érigé. Relevé en 1825, 1864, 1892 il fut détruit par la tempête le 21 décembre 1925.

Le Commandant Chastang pensait qu'il s'agissait d'un rocher d'origine préhistorique (mais le spécialiste qu'est Georges Germond ne le mentionne pas dans son inventaire des mégalithes des Deux-Sèvres).

Son nom d'Alpin proviendrait de la romanisation de la forme ancienne Alpa.

En novembre 1950, un membre de la Société Préhistorique Française vint examiner le rocher. Il y releva, gravée dans la pierre, l'inscription suivante, que nous sommes les premiers à publier :

J H N

R V O

Inscription qui, à son avis, « relève indiscutablement de l'épigraphie chrétienne ».

Quelques spécialistes, consultés par nos soins, n'ont pu nous en fournir le sens et, par ailleurs, nos propres recherches sur le rocher, recouvert, il est vrai, de terre par endroit ne nous ont pas permis d'y découvrir le tracé de l'énigmatique inscription.

Le mystère reste donc entier.

Tableau de Famille
(Photo François Bernard.)

A. Mme GUILLEMETEAU. — B. Marguerite BASCHET. — C. Jeanne BASCHET. — D. René BASCHET. — E. Louis BASCHET. — F. Paul BASCHET. — G. Pierre BASCHET. — H. GENEVIÈVE.

« Tableau de Famille » s'il n'est pas la toile la plus connue de Marcel Baschet, est pourtant parmi les meilleures de l'œuvre de ce grand peintre et celle, à n'en pas douter, qu'il peignit avec le plus d'amour. Autant qu'un document familial, c'est un précieux souvenir de la Belle Epoque. On souhaite que la ville de Parthenay, à qui la garde en a été confiée, continue d'en assurer la conservation avec le plus grand soin.

Un tableau du peintre officiel de la IIIe République orne, à l'Hôtel-de-Ville, la salle des mariages

En 1949, à la demande du maire, Me Robert Bigot, le musée des Beaux-Arts de Poitiers, confia à la ville de Parthenay, à titre de prêt, quelques tableaux parmi lesquels « Portrait de Famille ».

Depuis lors, cette toile de vastes dimensions qui a figuré en 1899, au Salon des Champs-Elysées occupe, à la Mairie, la place d'honneur dans la salle des mariages.

Elle est l'œuvre, la plupart des parthenaisiens l'ignorent sans doute, de l'un des plus célèbres peintres officiels de la IIIe République : Marcel Baschet, neveu des éditeurs d'art René et Jacques Baschet, auxquels on doit la publication de l'hebdomadaire « L'Illustration » dont les numéros spéciaux, et ceux de Noël en particulier, demeurent, en dépit des progrès réalisés dans les arts graphiques, d'une qualité inégalée.

Fils du peintre Ludovic Baschet, Marcel Baschet (1862-1941) appartenait à une famille d'artistes. Elève, à l'Ecole des Beaux-Arts, de Gustave Boulanger, Jules Lefebvre, Rochegrosse, il obtint, à vingt ans, le premier Grand Prix de Rome et partit pour la Villa Médicis où il passa cinq ans.

MARCEL BASCHET

A son retour il s'adonna surtout au portrait, comme en témoignent ses envois aux Salons auxquels il participa pendant plusieurs années. « Peintre habile, a écrit son neveu René Baschet, pastelliste hors pair, il saisissait la ressemblance de ses modèles avec une étonnante perspicacité. Il fit poser les présidents de la République, les généraux de la première guerre mondiale, les P.D.G. de son époque : documents précieux, mais aujourd'hui — et sans doute temporairement — considérés comme démodés. Son portrait de Debussy est néanmoins une œuvre partout reproduite. »

Elu membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1894, Marcel Baschet obtint de nombreuses récompenses. Il s'illustra avec les portraits de personnalités telles que Francisque Sarcey, Ambroise Thomas, Claude Debussy, Henri Lavedan, Henri Rochefort, le Maréchal Fayolle, etc...

Celui qui sera le Bonnat des années trente et le peintre officiel de l'Elysée brossa les portraits de cinq présidents de la République : Alexandre Millerand, Gaston Doumergue en 1926, Paul Doumer en 1932, Albert Lebrun en 1933 et Raymond Poincaré en 1934, alors que, retiré de la vie politique, il était à la veille de sa mort.

Maurice POIGNAT.

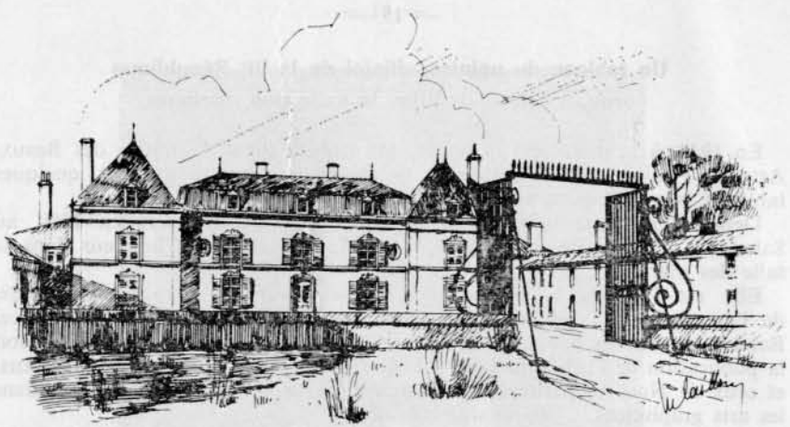

Le château de Moiré à Soulièvres

A la mémoire de M. et M^me^ Poitiers et M. et M^me^ Belkowiche.

Sur la commune de Soulièvres on voyait encore il y a quelques années trois châteaux, celui de Soulièvres, aux tourelles romantiques, très endommagé pendant la guerre 39-45, complètement détruit en 1955, le vieux logis de Barroux, apanage pendant plusieurs siècles de la famille Rangot puis de la famille de Maussabré et enfin le château de Moiré auquel nous nous intéressons aujourd'hui ; ces deux derniers châteaux sont toujours intacts.

Après avoir relevé de Thouars (1470) le Petit Moiré ou Moiré le Bois relevait un siècle plus tard de la Seigneurie du Pont de Taizon, paroisse de Bagneux.

On accède au château du Petit Moiré par deux allées, l'une située à l'entrée du village de Repéroux et l'autre, la principale, qui débouche sur la route n° 28 allant d'Airvault à la route nationale n° 138.

En empruntant cette allée et à travers champs, autrefois des bois de chênes, laissant à gauche un pigeonnier, on arrive devant une grille majestueuse en fer forgé, de chaque côté de laquelle se trouvent les anciens fossés, aujourd'hui recouverts et transformés par les besoins d'un ancien propriétaire en caves pour abriter les fûts de vin récolté en abondance sur le domaine.

Le château, d'une ordonnance régulière, se dresse, simple et grandiose à la fois, au fond d'une imposante cour d'honneur. Il se compose d'un corps de logis mansardé flanqué de deux pavillons aux toitures plus élevées. La cour est fermée par des ailes où se trouvent à gauche la chapelle domestique et à droite notamment les anciennes écuries. A l'extrémité de ces ailes couvertes en tuiles, se trouve de chaque côté un élégant pavillon surmonté d'un étage et couvert en ardoises.

Le vestibule du château, ouvert des deux côtés, est très vaste et comporte un bel escalier en pierre avec rampe en fer forgé ; les murs sont ornés de faux marbre fort bien conservé.

A gauche, on entre dans un grand salon éclairé de chaque côté par une large fenêtre et orné d'une belle cheminée en marbre d'époque Louis XVI et de deux grandes glaces se faisant face. Ce grand salon est suivi d'une salle de billard qui, du temps des de Tusseau, était un salon de curiosités. La partie droite du château est desservie par un large couloir sur lequel donnent la chambre des propriétaires et la salle à manger dont les murs sont recouverts de boiseries peintes en gris.

Dans une chambre du premier étage on voyait autrefois au-dessus de la cheminée un trumeau contenant une peinture reproduisant « la réconciliation d'Henry IV et de Sully ».

Sur la façade ouest du château au-dessus de la fenêtre surmontant la porte d'entrée se trouve une inscription aujourd'hui difficile à déchiffrer sculptée dans la pierre, rédigée en latin et commençant par le premier verset du psaume 126 : Si le Seigneur ne bâtit la maison, ses bâtisseurs travaillent pour rien. Cette maison a été bâtie par René de Richeteau... année du Seigneur 1779.

Lors de l'acquisition de Moiré faite par M. Poitiers en 1887, le château était couvert de lierre, celui-ci fut enlevé et le crépissage refait. Les motifs au-dessus des fenêtres ont été inspirés par le décor d'un meuble ancien se trouvant au château.

A la même époque, le château était entouré de bois d'une superficie d'environ 64 hectares et les allées traversant la propriété couvrant plus d'un hectare étaient bordées d'ormes ou de chênes mais, ces arbres étaient en mauvais état, et M. Poitiers les fit arracher. Sur ces défrichements, il fit de très belles récoltes de blé puis il planta de la vigne et les vendanges furent tellement abondantes que pour abriter son vin, il dut convertir en caves les fossés situés de chaque côté de la grille d'entrée.

Dans l'aile gauche du château se trouve, nous l'avons dit, une chapelle domestique sous le vocable de St Eutrope mais dite en 1558 Notre Dame de Pitié ; Pierre Ogeron en était alors clerc et chapelain. Jusqu'au départ de M. et M^me^ Belkowiche en 1933, on voyait dans cette chapelle, au-dessus du maître autel, un tableau représentant St Eutrope, dû au peintre charentais Viguier. M. Belkowiche possédait ce tableau peu de temps avant sa mort arrivée en 1972, nous ne savons ce qu'il est devenu. Il est aujourd'hui remplacé par une reproduction de la Vierge de Szestochowa laissée là par les officiers polonais qui occupaient le château au début de la guerre de 1939.

Dans cette chapelle se trouvent devant l'autel trois pierres tombales en marbre rouge. Sur la première on lit « Ci-git Eléonore Rose Charlotte de Tusseau née de Richeteau, décédée le 14 octobre 1835, Priez pour le repos de son âme ». Sur la deuxième est gravée cette inscription : Ci-git René de Richeteau, marquis d'Airvault, chevalier de St Louis, décédé le 31 août 1801. La troisième, à droite, est celle de Gabrielle Henriette de Chasteigner de Toufou, veuve de M. de Richeteau, marquis d'Airvault, décédée le 2 septembre 1843.

Dans la même chapelle a été enterré Charles Calixte comte de Tusseau, marquis d'Airvault, décédé à Moiré le 25 novembre 1864, mais son corps n'est recouvert d'aucune pierre tombale. M. Charles René Jacques de Tusseau, père du précédent, repose aussi dans cette chapelle mais aucune pierre tombale n'en perpétue le souvenir.

Les archives de la Vienne possèdent un état de cette chapelle et du lieu de sa translation ordonnée par Mgr l'évêque de La Rochelle (Soulièvres

dépendant alors de ce diocèse) daté du 14 mai 1668, Paul Ogeron Sgr de Moiré ayant demandé de faire dire la messe dans la chapelle qu'il voulait alors rebatir. Sa bénédiction eut lieu le 28 mars 1685 à la requête dud. Paul Ogeron et en présence notamment de Mre Philippe de Liniers, chevalier, Sgr de Soulièvres, Paul Ogeron, éc. Sgr de la Fombretière et Philippe Ogeron, éc. Sgr de Villiers, enfants dud. Sgr de Moiré.

Une autre bénédiction de cette chapelle eut lieu le 20 juillet 1830 sur l'autorisation accordée à Mr Charles René Jacques de Tusseau, celui-ci ayant « fait reconstruire et réparer en presque totalité (lad. chapelle) située dans le corps de bâtiments que forme l'aile gauche entre le pavillon et le château en entrant par la grille de fer du côté d'Airvault ». Avaient assisté à cette bénédiction : MM. Esprit Marie Auguste, chevalier de Sapinaud, chevalier des ordres royaux et militaires de St Louis et de la Légion d'Honneur, demeurant au château de Bazoges en Paillers, Charles Augustin Majou de la Débutrie, éc. demeurant au château du même nom, Cne de Rochetrejou (Vendée), Antoine François chevalier de la Sayette, chevalier de St Louis, demeurant au château du Plessis Baudouin, Cne de Joué (M. et L.) et Etienne de Mayvière d'Artois, demeurant à Parigny, Cne de Jaulnay (Vienne) chevalier de St Louis.

Le 13 juillet 1470, Jacques Babilone rend aveu pour l'hôtel de Moiré et du fief Normant près Piogé à Nicolas d'Anjou, marquis de Pont à Mousson, Vicomte de Thouars.

Le 24 avril 1556, Honorable Homme et saige maître Louis Ogeron, licencié es-lois, avocat au siège de Thouars, Sgr de Ligron, acheta la terre et Seigneurie du Petit Moiré ou Moary de Louis de Sainte-Marthe, éc. et de Nicole Le Fèvre, son épouse.

Louis Ogeron était décédé avant le 27 septembre 1567. De son mariage avec Perrette Laurens (contrat du 2 ou 5 décembre 1532, Rivestinier et Deslandes, notaires à Thouars) fille de Noble Homme Pierre Laurens, éc. Sgr de Belleville et du Breuil de Geay (St Varent) conseiller et avocat du roi en Poitou et de Marie Guerry ; il eut au moins dix enfants dont Jean l'aîné chef de la branche de Ligron et François le deuxième, qui fut Sgr de Moiré et avocat à Thouars ; celui-ci était époux de Marie Ogier et, soit qu'il n'ait pas eu d'enfants, soit par suite d'arrangements de famille, dès le 7 juillet 1592, Georges Ogeron, son frère (dernier enfant des époux Ogeron-Laurens) avocat fiscal à Thouars et sénéchal de St Loup en 1584 rendit aveu de sa terre de Moiré aux chanoines du Puy Notre Dame tenue d'eux à foy et hommage plein, plaids et cheval de service abonny à un tiercelet apprécié à une pièce d'or de poids ou la somme de trente sols tournois à mouvance d'homme à son choix et option.

De son mariage avec Renée Poussineau ou Pouzineau, proche parente des Arouet de St Loup, avec lesquels elle transigea le 8 avril 1584, Georges Ogeron eut au moins cinq enfants dont Philippe l'aîné qui fut Sgr de Moiré.

Georges Ogeron était décédé avant le 24 avril 1603, date à laquelle Bernabé Alilay (et non Albelays comme il est indiqué dans Beauchet-Filleau) ec. Sgr de la Forest et Dame Catherine André son épouse contractent une obligation au profit de Renée Poussineau veuve dud. Georges Ogeron.

Philippe Ogeron, né le 10 juillet 1587 rendit aveu de Moiré le 5 septembre 1621, il avait épousé Catherine Pavin, de St Loup, fille de Paul) Sr de la Maison Neuve Maulais et de Catherine Parent, laquelle était aussi cousine des Arouet par sa mère. De cette union sont nés deux enfants : 1° Paul qui suit ; 2° et Catherine qui épousa le 7 août 1634 Jean Coulard, éc. Sgr du Soucy.

Le 16 mai 1620, Philippe Ogeron, Sr de Moary, demeurant alors Ville de St Loup, achète de Me Louis Morin, notaire, Sr de la Grange Raffoux

et Dame Suzanne Ouvrard, son épouse, demeurant à Amailloux, une métairie non herbergée, au village de Ripoiroux paroisse de Soulièvres.

Paul Ogeron, éc. Sgr de Moiré, conseiller du roi, né le 19 janvier 1617, prévost de la maréchaussée du duché de Thouars en 1648-1651, puis pair et échevin de la maison commune de Poitiers en 1662, Maire de Poitiers en 1660 (il avait pour devise : Patrioe venantur amores) rendit aveu de Moiré aux doyen, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale de Notre Dame du Puy à cause de leur hôtel, terre et Sgrie du Pont de Taizon et fief Sauvage le 31 décembre 1659. Il résulte de cet aveu que relevaient du Petit Moiré :

1ent) Le Grand et Petit Villebouin, situés près le village de Repéroux, appartenant alors aux héritiers de Me Joseph Favreau, vivant procureur à Thouars, au lieu des héritiers de Jacques de Gosle ou de Gaulle, éc. Sr de Repéroux.

2ent) Un fief de vignes de quarante journaux, dit le fief de la Moirisse, appartenant à Mre Henry Le Petit, au lieu de Mre Louis Le Petit, chevalier, Sgr de Chausseray.

3ent) L'hôtel et la métairie de Leugny, paroisse d'Oyron, appartenant aux héritiers Michelle Esquot et qui fut autrefois à Hélie Fonbrenier.

4ent) La Seigneurie des Juchais, sise en les paroisses de Bilazais, Pas de Jeu et autres, appartenant aux héritiers de Jacquette Cossin.

5ent) La métayrie d'Oyron autrement appelée Moiré, appartenant aux héritiers de défunt Léonard Langlois, Sr de Belestat.

Cet aveu a été reçu le 6 mars 1660 par Ambroise Frère, Sr de la Ragoterie, procureur fiscal de lad. terre et Sgrie du Fief Sauvage.

Paul Ogeron avait épousé Catherine Baron à laquelle il avait fait une donation par acte de Fonfrège et Ragot, notaires à Thouars du 3 juin 1644 mais, par autre acte du 31 août 1679, reçu par Boismenest et Gougeard, notaires à Airvault, il révoqua cette donation, laquelle fut signifiée à Mme de Moiré à Poitiers par exploit de Piniot du 4 may 1680.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants dont : 1° Paul II qui suit ; 2° Philippe, éc. Sr de la Fombretière, qui épousa au Chillou, canton de St Loup, le 19 mars 1696, Dame Hilaire Le Roy, fille d'Estienne Le Roy, éc. Sr de Fromont, gouverneur des château et Ville de St-Loup et de Louise Camus, dont descendance ; 3° Catherine née en 1645 et quatre autres enfants baptisés à Soulièvres, tous décédés en bas âge.

Paul II Ogeron, fut éc. Sgr de Moiré, qualifié tout d'abord Sgr de la Fombretière, il prenait en 1683 le titre de pair et échevin de la maison commune de Poitiers ; il est décédé le 5 avril 1694 et fut enterré dans l'église de Soulièvres, aujourd'hui désaffectée et où l'on voit encore sa pierre tombale au milieu de la nef, gravée d'un casque très effacé, orné de ses lambrequins, entourant son écusson (le dessin en a été relevé par Arthur Bouneault).

Il avait épousé, avant le 12 février 1677, Marie Poictevin (1) veuve en premières noces de Noble Homme Pierre Esquot, vivant Sr de Jumeaux ; il en eut quatre enfants : 1° Paul III, éc. qualifié Sgr de Moiré, qui mourut célibataire avant 1729 ; 2° Marie Thérèse, mariée à Chanteloup le

(1) Des Poictevin, peut-être de la même famille, habitaient sur la paroisse de Soulièvres : Philibert Poictevin, éc. et Judith Savary, son épouse, eurent deux enfants Jacques et Marguerite, baptisés à Soulièvres les 13 novembre 1606 et 18 décembre 1607. Noble Pierre Poictevin, éc. Sgr de la Frébouchère (?) et Gabrielle de Brachebien, son épouse, eurent au moins dix enfants. Pierre Poictevin a été « ensépulturé » en l'église de Soulièvres le 18 mai 1632.

21 février 1719 à Jacques Antoine de Jaudonnet, éc. Sgr de Lavauricher ; 3° Marie Gabrielle qui épousa le 10 février 1721 René Philippe de Jaudonnet, chevalier, Sgr de Laugrenière, Grenouillon, etc... ; 4° et Catherine mariée le 10 janvier 1719 à Jean René de Richeteau, éc. Sgr du Poisron et de la Roullière et plus tard de Moiré, du chef de sa femme.

Marie Poitevin, veuve de Paul Ogeron, tant en son nom comme donataire de son mari que comme tutrice et ayant la garde noble de leurs enfants communs, rendit aveu de l'hôtel, hébergement et gaignerie dit le Petit Moiré, anciennement Moiré le Bois, avec toutes ses dépendances, tant en maisons, cours, jardins, que garenne, fuie et tous droits de basse justice, juridiction et droit d'assise... aux doyen, chanoines, et chapitre de l'église royale et collégiale de Notre Dame du Puy le 4 août 1694.

Apres le décès de Paul III Ogeron, le domaine de Moiré fut partagé entre ses trois sœurs par un acte du 18 mars 1729. Pour son préciput et droit d'aînesse, il fut attribué à M^me^ de Lavauricher la maison noble et Seigneurie de Moiré, consistant en l'hôtel et corps de maison, pavillons, fuie, greniers, celliers, cuviers, écuries, fenils, granges, toits, fournioux, remise de carosse, avec la chapelle en l'enclôture et ses ornements, jardins fruitiers et potagers, avenues, allées d'ormes, entrées et issues, etc... Le surplus des domaines dépendant de lad Seigneurie ayant été mis par égale portion dans les trois lots des copartageants.

Après ce partage, M. et M^me^ de Lavauricher cédèrent leur droit d'aînesse et préciput à M. et M^me^ de Richeteau par un acte de vente du 11 janvier 1730 ; ces derniers devinrent donc ainsi propriétaires du château de Moiré.

La famille de Richeteau était originaire des environs de Thouars puis, vers le milieu du XVII^e^ s. elle vint s'établir à Poitiers où elle donna trois Maires et plusieurs conseillers au Présidial ; elle eut aussi des représentants aux Armées.

Du mariage de Jean René Richeteau et de Catherine Ogeron naquirent trois enfants : 1° René qui suit ; 2° Catherine Françoise mariée le 7 mai 1742 à François Charles du Tiers, éc. Sgr de Chey, la Touche Vivien et la Fortinière, conseiller du roy, lieutenant particulier et assesseur criminel et premier conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers, décédée sans enfants ; 3° et Marie-Madeleine qui devint épouse le 17 juillet 1744 de Marc Antoine de Nuchèze, éc. Sgr de Badevilain, Chasseneuil, etc... d'où descendance.

Le 26 juin 1742, René Richeteau, Charles du Tiers et Catherine Françoise Richeteau, son épouse, et Marie Madeleine Richeteau, tous mineurs émancipés, dûment autorisés, louent à Gabriel Naslis de Grand Maison et Jacques Roux, marchand et Magdelaine Naslis, son épouse, demeurant à St Jouin de Marnes, la maison du Petit Moiré, ensemble une terragerie avec la métairie de la Briauderie, paroisse d'Availle et différentes terres à Irais.

Le 14 juillet 1742, René Richeteau, en sa qualité d'héritier principal de ses père et mère, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de M. René Nicolas Milon, éc. Sgr de la Tour du Breuil Mingot, conseiller du roi en sa cour présidiale de Poitiers, son oncle par alliance et curateur aux causes, donnait pouvoir à M^e^ René Minault, procureur au duché pairie de Thouars, pour faire devant MM. du Chapitre du Puy Notre Dame ou pardevant leurs officiers de leur hôtel, terre et Seigneurie du Pont de Taizon, les foy et hommage de la maison du Petit Moiré. Cet hommage fut fait le 4 juillet 1743 au palais de la Ville du Duché pairie de Thouars, devant François Mogeais, licencié es-lois, sénéchal de la terre et Seigneurie du fief du Sauvage et Vauvenard en Taizon ; acte en fut donné audit M^e^ Minault après qu'il eut

juré la main levée dans l'âme dud. Sr Richeteau qu'il serait bon et fidèle vassal tel qu'homme de foi tenant par hommage plain était tenu envers son Seigneur de fief, le baiser à MM. les doyen et Chanoines étant réservé au désir de la coutume.

En 1763, René de Richeteau, demeurant alors en la Ville de Paris, loue aux époux Chessé-Chauveau, du Deffant, tous les droits de terrages, quarts et quints, dus à la Seigneurie de Moiré.

René de Richeteau, ancien officier de la première compagnie des Mousquetaires, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, Sgr du Poiron, l'Espinay, la Roullière, Moiré, le Grand Soussigny, la Carlière, devint marquis d'Airvault, par acquisition de ce marquisat le 1^er^ janvier 1785 de Marie Charles du Chilleau, dit le Marquis du Chilleau, chevalier, marquis d'Airvault, gouverneur général de St Domingue et des Iles sous le Vent. Les nouveaux propriétaires firent leur entrée officielle dans la Ville d'Airvault le 5 février 1786. Ce fut une liesse générale, jamais fête ne fut plus gaie et plus nombreuse, on leur jura un attachement inviolable, toute la jeunesse était sous les armes, soixante cavaliers allèrent au devant du cortège jusqu'au château de Moiré et accompagnèrent leur carosse, salve répétée, sonnerie de cloches, hommage de tous les corps constitués, messe à l'église abbatiale, distribution d'aumônes, repas splendide, feu de joie allumé par M^me^ la Marquise qui ouvrit le bal et daigna danser... Le compte rendu de cette journée dite inoubliable nous a été laissé par M. l'abbé Charbonneaux, chanoine régulier de l'abbaye royale d'Airvault, qui, quelques années plus tard, devait jeter son froc aux orties et devenir Sous-Préfet de Parthenay.

M. de Richeteau, nous dit M. de la Liborlière (B.A.O. 3^e^ trimestre 1846) avait été mousquetaire gris et en avait conservé la casaque, habit chargé de brandebourgs en or, soubreveste en drap bleu doublée de rouge avec croix grecque de velours blanc brodée en argent et terminée par des fleurs de lis brodées en or sur le devant, le dos et les deux côtés. C'est ainsi que chaque dimanche, à Poitiers, il assistait à la messe où il attirait évidemment l'attention.

Le 7 novembre 1779, il avait épousé Gabrielle Henriette de Chasteigner, fille de Jean Henri, chevalier, Sgr de Rouvre, Touffou, la Meilleraye, etc... dit le Marquis de Chasteigner et de Marie Eléonore Armande Chasteigner de St Georges, Dame de Touffou, dont il n'eut qu'une fille, Eléonore Rose Charlotte, baptisée le 2 avril 1781 et mariée le 3 pluviose An VI (22 janvier 1798) à la mairie de Soulièvres au citoyen Charles René Jacques (de) Tusseau, baptisé le 18 mars 1776, reçu à l'école militaire de Pontlevoy le 31 décembre 1785, fils de Charles René de Tusseau, dit le chevalier de Maisontiers et de Jeanne Nicole Coyreau, laquelle était veuve en 1^res^ noces de Pierre de Vieibanc de Fleury.

C'est René de Richeteau qui, l'année de son mariage, fit reconstruire le château de Moiré dont il avait été attributaire ; il y décéda le 13 fructidor An 9, âgé de 74 ans.

Le nouveau propriétaire, Charles René Jacques de Tusseau, appartenait à une famille d'origine chevaleresque, citée en 1350, qui avait possédé notamment les châteaux de Maisontiers, de la Millanchère Cne d'Azay sur Thouet et de la Bernardière, Cne de Tessonnière.

M. de Tusseau fut, pendant une partie de la Restauration, membre du Conseil d'arrondissement et Maire de Soulièvres de 1815 au mois de septembre 1830, époque à laquelle il démissionna à la suite d'une émeute légitimiste à Parthenay ; il est décédé au château du Petit Moiré le 1^er^ mai 1854.

Du mariage de Tusseau-Richeteau naquirent trois enfants : 1° Charles Calixte, né le 6 octobre 1804 ; 2° Charles Xavier Eusèbe, né le 9 mai 1807, qui, le 28 février 1832, devint époux de Maria Wilhelmine Thérèse Viault du Breuillac dont il eut trois enfants : a) Charles Marie Eusèbe ; b) Radégonde Marie Gabrielle et c) Charles Frédéric Radégonde, celui-ci habitait le château du Petit Chêne Cne de Mazières en Gâtine où il créa une ferme école, et 3° Marie Caroline Eléonore, mariée le 20 juillet 1830 à Soulièvres à Jacques Charles Camille Majou de la Rousselière.

M. Charles Calixte, Comte de Tusseau, marquis d'Airvault, devint propriétaire du château de Moiré par partage avec ses frère et sœur établi suivant acte sous signatures privées en date du 27 janvier 1836 enregistré à Airvault le 11 avril suivant. Il est décédé célibataire en son château de Moiré le 25 novembre 1864, laissant pour légataire universel, M. Radégonde Frédéric Charles Vicomte de Tusseau, son neveu, aux termes de son testament olographe en date du 31 octobre 1860, déposé pour minute à Me Mathieu, notaire à Airvault, le 3 décembre 1864.

L'exécution de ce testament fut consentie par les héritiers naturels du Comte de Tusseau, Marquis d'Airvault, savoir :

1° M. René Alphonse Majou de la Rousselière ;

2° Mme Henriette Augustine Camille Majou de la Rousselière, veuve de M. Louis Marie Charles de Sevelinges.

Ses neveux, enfants de Marie Caroline Eléonore de Tusseau et de Jacques Charles Camille Majou de la Rousselière.

3° Et M. Xavier Eusèbe de Tusseau, propriétaire, demeurant à Paris.

Puis le domaine de Moiré fut vendu par M. Radégonde Frédéric Charles Vicomte de Tusseau et Mme Marie Louise Aliette Elisabeth de Valon d'Ambrugeac, son épouse, demeurant au château du Petit Chêne, Cne de Mazières en Gâtine à MM. Mélisson, expert au Mans, Chauveau, propriétaire à Thorigné (Sarthe) et Sarsé, propriétaire à Yvré le Polin (Sarthe) aux termes d'un acte s.s.p. en date à Parthenay du 1er mars 1883, enregistré à Parthenay le 9 du même mois.

La Terre de Moiré fut alors morcelée et ce qui en restait soit le château proprement dit avec toutes ses dépendances, la réserve du château et diverses parcelles de terre et bois ayant autrefois fait partie des métairies de Repéroux et de Soussigny, le tout d'une contenance de 83 hectares environ fut acquis par M. Léon Alexandre Poitiers, propriétaire, demeurant à Bouillé St Varent suivant acte reçu par Me Lacour, notaire à Parthenay, le 24 novembre 1887.

M. Poitiers fut Maire de Soulièvres et conseiller d'arrondissement ; c'est grâce à lui qu'il y eut une halte du chemin de fer à Moiré. Comme nous l'avons dit, après avoir défriché les bois entourant le château, il planta un vignoble de 33 hectares produisant des vins rouges et blancs de très bonne qualité. Il était chevalier du Mérite agricole.

Il était fils d'Alexandre Poitiers et d'Adèle Justine Poitiers, cette dernière fille de Jean Germain Poitiers, lequel avait été Maire de St Généroux et était lui-même fils de Jacques Poitiers, chevalier de la Légion d'Honneur, maire de St Varent.

De son mariage avec Marie Radégonde Angélina Piard, il n'eut qu'une fille Léa Octavie Alice née à St Varent le 28 février 1886 qui épousa en 1921 M. Fernand Belkowiche, capitaine d'infanterie coloniale, lequel fut aussi Maire de Soulièvres et conseiller d'arrondissement.

M. et Mme Poitiers sont décédés, M. Poitiers à Moiré le 19 février 1933 et Mme Poitiers à Bayonne le 9 novembre 1935.

Le domaine de Moiré avait été vendu à M. Albert Guillot et Mme Georgette Prieur, son épouse, par Mme veuve Poitiers et M. et Mme Belkowiche suivant acte reçu par Me Balquet, notaire à Airvault, le 8 août 1933.

Il appartient aujourd'hui aux deux filles de M. et Mme Guillot : Mme Girard et Mme Simone Guillot.

Quant à M. et Mme Belkowiche, après leur départ de Moiré, ils habitaient Biarritz, villa St Pierre, devant le champ de courses, à l'angle de l'avenue de la Marne et du chemin du Braou ; ils sont tous les deux décédés à Biarritz, Mme Belkowiche le 12 décembre 1962 et M. Belkowiche le 30 mars 1972 ; ils reposent à côté de M. et Mme Poitiers dans le cimetière de Barroux.

ARMES

Blasons des familles OGERON, RICHETEAU et TUSSEAU.

OGERON RICHETEAU TUSSEAU

OGERON : porte d'azur à un cor versé d'or, enguiché et lié de gueules, accompagné de 3 mascles d'argent.

RICHETEAU : d'or à un aubier ou murier de sinople chargé de mures, élevé sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or ; d'autres disent : d'argent à un palmier de sinople sur un tertre ombré de sable, au chef d'azur chargé de 3 estoiles d'or.

DE TUSSEAU : d'argent à 3 croissants montants de gueules posés 2 et 1.

SOURCES

Soulièvres, par Edmond ROBERT, 1949-1953 (monographie aimablement communiquée par M. Guidez).
Dictionnaire des Familles du Poitou de Beauchet-Filleau (1re et 2e éditions).
Notes et notices sur Airvault, par D. MARIÉ, 1937.
Archives départementales de la Vienne, E N 373, 374, 339.
Archives départementales des Deux-Sèvres.
La chouannerie de 1832. J. COLLE, 1948.
Registres de l'état civil de Soulièvres, St Loup, le Chillou.
La famille de Voltaire. G. CHARDONCHAMP, Paris, 1911.
Histoire de Thouars, par Hugues IMBERT.
Histoire du Poitou, de THIBAUDEAU, vol. 3, 1840.
Mémoire Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XIX, 2e série, 1896.
Minutes de Me Gaillard, notaire à Parthenay et Me Moreau, notaire à Airvault.
Armoriaux de GOUGET, PÉTIET, RIETSTAP.
Notes personnelles.
(Les blasons ont été dessinés par Mme Rabouam-Bourdin.)

Th. RABOUAM-BOURDIN.

Maurice POIGNAT

Histoire des Communes des Deux-Sèvres

LE PAYS DU BOCAGE

Cantons de Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant

Avant-propos de Raymond SILAR

Préface de André GEOFFROY,
Directeur des Archives Départementales

Un volume in-8 de 366 pages abondamment illustré.

LE PAYS MELLOIS

Cantons de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Melle, Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais

Préface de René de La COSTE-MESSELIÈRE,
Conservateur aux Archives Nationales

Un volume in-8 de 426 pages abondamment illustré.

VAL de SÈVRE et PAYS MÉNIGOUTAIS

Cantons de Saint-Maixent-l'Ecole, Champdeniers, La Mothe-Saint-Héray, Ménigoute

Un volume de 380 pages abondamment illustré.

Préface de Jacques FOUCHIER,
Président d'Honneur de la Société Historique et Archéologique du Val de Sèvre

EDITIONS DU TERROIR - 1, Avenue de Paris - NIORT

En vente dans les Librairies et Maisons de la Presse